



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 18/05/22.

CHIENS DE TROUPEAUX

Les bons réflexes.

A l'approche du week-end de l'Ascension et dans un contexte printanier favorable à la pratique de la randonnée en montagne, il est nécessaire de rappeler conseils à adopter en présence de chiens de protection de troupeaux.

Depuis 2016, la présence du loup dans le Cantal se fait plus régulière et la zone des monts du Cantal est classée en zone de présence permanente du loup. De fait, les éleveurs ovins et caprins du département ont dû mettre en place certaines **mesures de protection** afin d'éviter les prédations sur leurs animaux. La méthode la plus efficace pour repousser le prédateur est la présence de **chiens de protection des troupeaux**.

Les chiens de protection sont efficaces car ils considèrent les troupeaux comme leur propre **famille**, Leur instinct les pousse donc à **défendre** leur troupeau contre toute éventuelle **menace**. Ils utilisent la dissuasion (notamment l'aboiement), mais **n'attaquent pas** les personnes si l'on respecte quelques règles de base.

Vous pourrez donc observer dans les parcelles ou estives du Cantal des chiens de race Montagne des Pyrénées et Berger d'Anatolie au milieu des brebis, et **il s'agit de chiens de protection de troupeaux**.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Lorsque vous les rencontrez, **adoptez les bons gestes** :

- ✓ Signalez votre présence pour ne pas surprendre le chien en plein travail de protection,
- ✓ Restez calme et évitez les gestes brusques (ne pas courir),
- ✓ Positionnez un objet entre vous et le chien (veste, sac à dos etc.), pour détourner son attention,
- ✓ Écartez-vous de la clôture et ne la franchissez pas,
- ✓ Ne traversez pas le troupeau et contournez-le largement (gardez vos distances, arrêtez-vous le temps que le chien vous identifie, restez calme et passif, ne les caressez pas),
- ✓ A vélo, descendez de celui-ci et marchez à côté jusqu'à avoir dépassé le troupeau,
- ✓ Tenez votre chien en laisse.

... Respectez le travail des bergers, des chiens de protection et la tranquillité des animaux.

Pour en savoir plus : des documents de communication ont été élaborés par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/information-et-sensibilisation-sur-les-chiens-de-r4599.html>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC